

Alexandre Gady : « Le gouvernement doit moins écouter les lobbys et davantage les citoyens ! »

PROPOS RECUEILLIS PAR
EUGÉNIE BASTIÉ @EugenieBastie

Alexandre Gady est président de Sites & Monuments, une association aussi connue sous le nom de Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).

LE FIGARO. - La question des éoliennes semble ressurgir dans le grand débat, dont une section concerne la transition énergétique.

Est-ce une bonne chose que les citoyens s'emparent du sujet ?

Alexandre GADY. - L'éolien étant aujourd'hui financé par une taxe assise sur l'essence, c'était inévitable. Mais les citoyens se sont en réalité emparés de la question depuis plusieurs années de la question des aérogénérateurs industriels, dits « éoliennes ». Comme personne ne les écoute, ils n'ont eu d'autre choix que de combattre ces machines qui fabriquent beaucoup d'argent, mais peu d'électricité. Parmi les moyens utilisés, face à la surdité des élus et des administrations, ils ont multiplié les recours en justice, et les associations avec eux. Comme dans bien d'autres domaines de notre vie publique, il est grand temps que les responsables politiques cessent de tenir à distance les Français de ce qui constitue leur environnement, ce bien commun qui est aussi la richesse des pauvres. C'est d'ailleurs l'esprit de la charte d'Aarhus (*convention sur la démocratie environnementale signée en 1998 par 39 États, NDLR*), dont les principes sont entrés dans notre constitution.

Le gouvernement a annoncé sa volonté de doubler la capacité éolienne de la France d'ici à 2030. Cette annonce vous paraît-elle raisonnable ? Elle est désespérante, puisque tout le monde sait maintenant que ces aéro-

générateurs ne fonctionnent pas : l'intermittence de ce type de production appelle forcément un complément, donc le relais d'une énergie fossile. On accélère dans une mauvaise direction avec une fausse solution ! C'est sans doute bon pour les lobbys éoliens et l'affichage « vert » du gouvernement (l'effet « totem »), mais pas pour les citoyens qui ont la malchance d'habiter à côté des aérogénérateurs, ni pour les paysages, qui font la beauté de ce pays et attirent des millions de visiteurs. Le business éolien doit cesser !

Parlez-nous des décrets Lecornu et Ruy. En quoi changent-ils la donne en matière d'éolien terrestre ?

Le premier, du 29 novembre 2018, s'inscrit en fait dans une tendance à l'œuvre depuis dix ans : face aux nombreux recours, les politiques n'ont pas cessé de changer les règles du jeu pour simplifier les procédures et rendre toujours plus difficile l'action des opposants. Au lieu de s'interroger sur la raison de ces recours, qui sont coûteux et difficiles pour les citoyens, ils ont travaillé à satisfaire les lobbys éoliens qui réclamaient des « facilités » de plus en plus exorbitantes. Le décret Lecornu supprime ainsi notamment un degré de juridiction, renvoyant tout le monde

devant les cours administratives d'appel, juridiction onéreuse, sans bénéficiaire de l'analyse (parfois définitive) du tribunal administratif. Au fond, on s'étonne presque de cette pudeur : pourquoi ne pas supprimer le principe même du recours lui-même, ce qui nous permettrait de nous aligner avec le droit nord-coréen ou vénézuélien ? Tout cela serait comique si ce n'était pas grave, car le droit a pour fonction de solder pacifiquement les conflits. Le

La religion éolienne prospère cupidement sur le désir de sauver la planète

ALEXANDRE GADY

second décret, signé le 24 décembre 2018, expérimente en Bretagne et dans les Hauts-de-France le remplacement de l'enquête publique éolienne, basée sur l'indépendance des commissaires-enquêteurs, par une participation du public sur Internet, dont la synthèse sera confiée aux préfetures. Pourtant, les avis des commissaires-enquêteurs réservaient de belles surprises ! Dernièrement, l'un d'entre eux a émis un avis négatif sur l'encerclement éolien du château breton de la Bourbansais. Que diront désormais les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine soumis à l'objectif du doublement de notre capacité éolienne ? Sites & Monuments vient naturellement d'intenter un recours en annulation de ces décrets devant le Conseil d'État.

Les décrets de novembre et décembre 2018 ont été précédés par deux consultations publiques. Respectivement 95 % et 93 % des contributions leur ont été défavorables. Le gouvernement n'écoute pas les Français ?

En France, démocratie parfois immature, une consultation est en fait une information délivrée au bon peuple, qu'on écoute d'une oreille distraite pour se donner bonne conscience : mais quand le résultat ne va pas dans le sens souhaité, alors il est nul et non avenue. Les associations vivent ça quotidiennement. Sur ce plan, le gouvernement actuel n'est hélas pas différent de ceux du vieux monde...

Que demandez-vous au gouvernement ?

D'écouter moins les lobbys et plus les citoyens, d'être moins idéologue et plus pragmatique. L'objectif est de sauver le climat ? Prenons des mesures appropriées ! Avec de très nombreuses autres associations, Sites & Monuments réclame depuis des années un moratoire sur les « éoliennes » : arrêt des chantiers et des projets en cours ; évaluation de ce qui a été réalisé en termes de performance, de coûts réels pour les finances publiques et l'attractivité de notre pays. Quand les véritables chiffres seront sur la table et librement débattus, la religion éolienne apparaîtra pour ce qu'elle est : une supercherie qui aura prospéré cupidement sur le désir de sauver la planète. J'observe avec inquiétude depuis trois mois qu'il a fallu toute cette violence, ces blessés parmi la police et les manifestants, ainsi que des dizaines de millions de dégâts pour que le président de la République commence à comprendre ce qui est à la base de notre contrat social : en démocratie, on ne dirige pas le peuple, on gouverne pour lui. ■

ASSOULINE/OPALE/LEEMAGE



LETTRE DES
NOIRMOUTIER
RETARDÉ
PAR PEUR
DES RECOURS

En novembre, le gouvernement a donné son feu vert à l'édification d'un parc de 62 éoliennes offshore entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée). Disposant de toutes les autorisations administratives, les porteurs du projet depuis 2014, Engie en tête, ont pourtant décidé de retarder les travaux et la mise en service du parc de 83 km², désormais envisagée en 2023 au lieu de 2021. « On tient compte des délais de recours, estimés à un an et demi à deux ans, notamment au regard de ce qui passe avec le parc éolien de Saint-Nazaire [qui attend une ultime décision du Conseil d'État, lire page 2, NDLR] », explique Lucile Forget, directrice du développement du projet. Très actifs, les collectifs d'opposants fourbissent leurs armes juridiques. L'association d'habitants Neny a déposé mi-janvier un « premier recours relatif à l'arrêt d'autorisation d'exploiter », après avoir déjà tenté un recours contre la décision du site de construction. Autre collectif local, Touche pas à nos îles a déposé plainte contre X fin janvier pour corruption active et passive et trafic d'influence. En cause, un partenariat entre la Ville de Noirmoutier et la société exploitante... L'amorce d'une longue bataille judiciaire ? T.D.